

l'actuariel est un magazine trimestriel édité par la Société des actuaires : Maison des actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris
Tél. : 01 44 51 72 72 - Fax : 01 44 51 72 73

DIRECTION

Directeur de la publication : Thomas Béhar

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Éric Lecœur

Rédacteur en chef adjoint : Pierre Miehé

Conseillers scientifiques : Marine Habart, Hélène N'diaye, Olivier Berruyer, Pierre Théron

Secrétaire générale de rédaction : Anne-Sophie Boulard
redaction@lactuariat.fr

AGENCE DE PRESSE : Accroche-press'
8, rue du Delta – 75009 Paris
lactuariat@acroche-press.fr

Rédaction en chef : Chloé Coursaget

Rédaction en chef adjointe : Béatrice Madeline

Ont collaboré à ce numéro : Cécile Audibert, Anne Béchet, Anne-Sophie David et Florence Puybareau

CONCEPTION ET RÉALISATION : Accroche-com'

Direction artistique : Jacques Farine

Maquette : Saria Chémali

Secrétariat de rédaction : Richard Pennarun

Correction : Jeanne El Ayeub

Crédits photographiques couverture : DR Banque de France

ABONNEMENT : *l'actuariel* - service abonnement
Maison des actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde – 75008 Paris
abonnement@lactuariat.fr
et sur www.institutdesactuaires.com

Tarif d'abonnement : France : 1 an/4 numéros, 70 euros TTC
Étranger et abonnements groupés : nous consulter

PUBLICITÉ : Société des actuaires
E-mail : publicite@lactuariat.fr

Photogravure : Planète Couleurs

Impression : Imprimerie Impact, 34980 Saint-Gély-du-Fesc

Tirage : 5 500 exemplaires

Numéro ISSN : 2117-1068

Commission paritaire : 0319 T 91278

Achévé de rédiger : 16 mars 2015

Dépôt légal : avril 2015

La Société des actuaires est une société de l'Institut des actuaires



Ce numéro, accompagné d'un supplément de 36 pages intitulé *La Revue du Congrès*, contient en encart jeté un organigramme de l'Institut des actuaires.

Le défi des risques opérationnels

Le monde des actuaires ne manque décidément pas de nouveaux défis à relever : le 16 mars dernier, lors de la conférence du club ERM, qui regroupe les membres de l'Institut des actuaires titulaires de la qualification CERA (Chartered Enterprise Risk Actuary), le professeur Embrechts, de l'Ecole Polytechnique de Zurich, a ainsi fait part de ses réflexions sur la modélisation des risques opérationnels.

Le moins que l'on puisse dire est que ce sujet n'est ni trivial, ni banal pour les actuaires. En effet, l'éminent mathématicien ajoute à la difficulté de la définition des risques opérationnels la délicate question de leur modélisation. Car le risque opérationnel est et reste pour tous les assureurs et banquiers un paradoxe.

D'un côté, comme l'a rappelé le professeur Embrechts, le risque opérationnel n'est pas un risque négligeable. Pour nous en convaincre, il lui a suffi de

rappeler le montant de l'amende infligée par le Department of Justice américain – plus de 16 milliards de dollars ! – à la Bank of America pour divers manquements de gouvernance. Plus proche de nous, en France, citons, pour renforcer la démonstration, le cas de la banque BNP-Paribas, condamnée, elle, à 8,9 milliards de dollars d'amende pour avoir violé des embargos.

D'autre part, et c'est là que réside le paradoxe, ces risques, aux montants tout à fait significatifs – et

très au-delà de certains autres risques auxquels sont confrontés les assureurs ou les banquiers – ne font pas l'objet d'une modélisation poussée, du fait de la complexité et de la diversité des risques couverts, et du peu de données tangibles disponibles.

Les métriques proposées par les régulateurs restent simples et reposent souvent sur l'application d'un facteur à un chiffre d'affaires. Cette méthode établit une liaison directe avec la taille et de manière purement linéaire, deux hypothèses à la fois simplistes et discutables.

Mais, loin d'être effrayé par la tâche, le professeur Embrechts, tout en soulignant les difficultés de modélisation de ces événements, a tenu à rappeler que les assureurs avaient une longue pratique de ces expositions qui ont des caractéristiques souvent proches des risques dits « catastrophes ».

Certes, la matière sous-jacente est de nature souvent très juridique ; il convient donc aux actuaires d'appliquer à l'évaluation de ces risques l'ensemble des expertises qu'ils ont accumulées dans l'ensemble des secteurs. À titre d'exemple, l'article sur l'assurabilité des risques juridiques de ce nouveau numéro de *l'Actuariel* illustre bien cette problématique, mais de manière « miroir ».

Bonne lecture !

Pierre Miehé
Rédacteur en chef adjoint



DR

« Le risque opérationnel est et reste pour tous les assureurs et banquiers un paradoxe. »